
Don par le citoyen Lefebvre-Chilly, demeurant à Noyon, de ses titres et certificats d'une rente de 16 liv. 13 s., lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le citoyen Lefebvre-Chilly, demeurant à Noyon, de ses titres et certificats d'une rente de 16 liv. 13 s., lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38942_t1_0622_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Lefebvre-Chilly, demeurant à Noyon, offre à la nation ses titres et certificats d'une rente de 16 liv. 13 s.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Lefebvre-Chilly, demeurant à Noyon, fait passer à la Convention nationale, par la voie du citoyen Roustain, pour être offerts à la nation, les titres et certificats d'une rente de 16 livres 13 s. et de 4 années d'arrérages. Le citoyen Roustain prie la Convention d'en ordonner la mention pour lui servir de décharge.

Il offre, en son nom et celui du citoyen Guillaume jeune, notaire, les mêmes déboursés qu'ils ont fait pour opérer le remboursement de ladite rente.

Mention honorable, renvoyé au comité des finances.

La Société populaire de Damartin (Dammartin) envoie le détail de la fête qui s'est donnée dans sa commune pour Le Peletier et Marat.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Procès-verbal (4).

Extrait de la séance de la Société populaire de Dammartin.

Du 10 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

C'est un grand et beau spectacle que celui de tout un peuple, élevant des autels à la vertu, et divinisant les grands hommes. La France tout entière sacrifie aux mânes de Marat et de Lepeletier, et paye à leur mémoire le tribut de la reconnaissance nationale. Les sans-culottes de Dammartin partageant l'enthousiasme général, ont fait aussi l'inauguration solennelle des bustes des deux premiers martyrs de la liberté. Cette fête civique a été tout à fait pompeuse et simple. Deux représentants du peuple, Merlin de Thionville et Bailly, des députés du district, de toutes les communes environnantes, des sociétés populaires de Meaux, Franciade, Nanteuil et Louvres sont venus, par leur présence, en augmenter l'intérêt. Des cris mille fois répétés de *Vive la République! Vive la Montagne! Vivent les sans-culottes!* ont annoncé leur arrivée. La générale s'est fait entendre, et bientôt la fête a commencé.

La marche s'est ouverte par un corps de gendarmerie à cheval.

Venaient ensuite les tambours et une musique militaire exécutant des airs patriotiques.

La divinité chérie des Français, la liberté foulant, aux pieds l'Hydre de l'aristocratie, marchait, environnée d'un peloton de garde nationale, pour montrer que la force précède et accompagne un peuple libre.

Elle était suivie de la raison. Au-dessus de la déesse on lisait ces vers :

Toi, qui de la raison vois luire les beaux jours,
Après avoir marché dans une nuit profonde,
Français, va la porter jusqu'aux bornes du monde;
Tu le dois; rien n'en peut arrêter l'heureux cours.

Suivaient les représentants du peuple, les députés du district, la municipalité, le conseil de la commune, confondus avec les municipalités voisines, et le comité de surveillance portant une bannière qui représentait l'œil de la vigilance avec ces mots au-dessous : *Toujours ouvert.*

Les membres de la Société populaire entouraient les bustes de Marat et de Lepeletier, leur bannière représentant une colonne avec cette inscription : *Rien ne peut l'ébranler.*

Les jeunes gens de la première réquisition formaient cette première partie du cortège. On lisait sur leur étendard :

Allez, jeunes Français, la Liberté l'ordonne,
Allez porter la mort aux tyrans oppresseurs !
Combattez, triomphez, méritiez la couronne
Que tressé la beauté pour le front des vainqueurs !

Plusieurs groupes formaient la seconde partie du cortège.

Le premier était composé de jeunes citoyennes vêtues de blanc, et décorées de ceintures tricolores: une d'elles tenait à la main une bannière représentant une couronne de laurier avec cette inscription : *Elle attend les vainqueurs.*

Le second était celui des nourrices tenant leurs enfants entre leurs bras. Elles étaient portées sur un char rustique orné de feuillage, et entouraient le buste de J.-J. Rousseau. Leur bannière offrait aux yeux une rose épanouie, parée de son bouton, au dessous on lisait :

Aux doux accents de la nature,
Mère sensible, ouvre ton cœur !
Vois dans ton jeune enfant la plus riche parure.
Le bouton embellit la fleur.

Les enfants de douze à quinze ans composaient le troisième. Leur bannière représentait Hercule enfant étouffant de ses faibles mains deux serpents prêts à le dévorer. On lisait au bas de cette inscription :

*Déjà dans nos jeunes cœurs, la liberté fait germer
le courage.*

Le 4^e groupe était formé de vieillards, soutenus par de jeunes enfants. Sur leur bannière était cette inscription :

*Enfants soutenez vos vieux pères, ils vous ont
portés dans leurs bras.*

Le cinquième était composé d'un député des différents états, portant chacun l'instrument de l'art, au milieu d'eux paraissait un bon vieillard conduisant une charrue et tenant en ses mains des épis de blé. Sa bannière offrait une charrue avec une corne d'abondance et cette inscription :

L'agriculture amène après soi l'abondance.

Ces groupes étaient suivis de la masse du peuple portant un faisceau d'armes au bas duquel on lisait :

L'union fait la force.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 297.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire (jeudi 19 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 298.

(4) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.